

**COMMUNE DE VAILLY**  
**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024**

**Présents :** Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Florent FAVRE, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Jean-Marc BOUVIER, Jacques LUTEL, Elodie DUBUISSON, DELALE-FUKAO Nathalie, Marie-Noëlle FAVRE

**Absent :** Adrien CHEVALLET

**Secrétaire de séance :** Jacques LUTEL

Le compte rendu du 15 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

**I – ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DÉMISSION**

Le Conseil Municipal, vu la lettre de démission de Madame JOSSE-MINDA Nicole de ses fonctions de 3<sup>ème</sup> adjointe au maire et de conseillère municipale en date du 07 avril 2024, adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-Les-Bains et acceptée par ce dernier le 15 avril 2024, considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire ou décédé, considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de troisième adjoint, considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à majorité absolue, sur proposition de Madame le Maire, le poste d'adjoint sera pourvu sans une élection complémentaire préalable puisque plus des 2/3 des sièges de conseillers municipaux sont pourvus, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, et procède à la désignation du troisième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : M. BOUVIER Jean-Marc

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : BOUVIER Jean-Marc 10 voix

**Monsieur BOUVIER Jean-Marc** est désigné en qualité de **troisième adjoint au maire**.

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

Madame le Maire indique que Monsieur Jean-Marc Bouvier étant auparavant Conseiller municipal délégué, elle donnera délégation à Madame Marie-Noëlle Favre pour assurer cette fonction, pour le domaine des affaires sociales et des solidarités.

## **II – MODIFICATIONS DE LA CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° DEL 2020/04/02 du 09 juin 2020 et DEL 2021/04/04 du 11 mai 2021 décidant de la constitution des différentes commissions municipales.

Suite à la démission de Madame JOSSE-MINDA Nicole, elle propose de modifier la constitution des différentes commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la constitution des commissions municipales comme suit :

<i>Commission Budget, Finances</i>	Jean-Marc GIROD Jacques LUTEL Laurent NAZAIRE
<i>Commission Voirie, Réseaux (électriques, eau, assainissement collectif), Cimetière</i>	Jean-Marc GIROD Jean-Marc BOUVIER Frédéric MEYNET Adrien CHEVALLET
<i>Commission Environnement, Forêts, Cadre de vie</i>	Florent FAVRE Jean-Marc BOUVIER Adrien CHEVALLET Jean-Marc GIROD Jacques LUTEL Frédéric MEYNET Michaël STEHLIN
<i>Commission Agriculture, Alpes</i>	Jean-Marc BOUVIER Frédéric MEYNET Adrien CHEVALLET Florent FAVRE Marie-Noëlle FAVRE
<i>Commission Bâtiments, Patrimoine</i>	Jean-Marc BOUVIER Florent FAVRE Jacques LUTEL Frédéric MEYNET Laurent NAZAIRE
<i>Commission Affaires scolaires, vie associative et culturelle, cérémonies</i>	Michaël STEHLIN Laurent NAZAIRE Nathalie DELALE-FUKAO Elodie DUBUISSON Marie-Noëlle FAVRE
<i>Commission des Affaires sociales et des solidarités</i>	Laurent NAZAIRE Elodie DUBUISSON Marie-Noëlle FAVRE Jacques LUTEL
<i>Commission Information et Communication</i>	Laurent NAZAIRE Michaël STEHLIN
<i>Commission Urbanisme</i>	Florent FAVRE Jean-Marc BOUVIER Laurent NAZAIRE Adrien CHEVALLET Nathalie DELALE-FUKAO Jean-Marc GIROD Jacques LUTEL
<i>Commission PLUi-H</i>	Nathalie DELALE-FUKAO Florent FAVRE Jean-Marc GIROD Laurent NAZAIRE

<i>Commission des Foires et Marchés</i>	Michaël STEHLIN Florent FAVRE Frédéric MEYNET Jacques LUTEL Marie-Noëlle FAVRE
---	--

### **III – PROJET ONF D’INVENTAIRE DES ARBRES-HABITAT DES SECTEURS DE PERTUIS ET DU VIRET**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet transmis par l’Office National des Forêts pour la protection des petites chouettes de montagne, à savoir la chouette de Tengmalm et la Chevêchette d’Europe, sur la montagne d’Ireuse.

Elle indique que la Fondation Crédit Agricole Pays de France a souhaité s’investir dans une opération de mécénat au profit de l’environnement au travers du fonds ONF « agir pour la forêt » et financera ce projet à hauteur de 17 000 €.

Ce projet consiste à dresser l’inventaire des arbres loges et habitat potentiel des chouettes et à élaguer ensuite les arbres pré-identifiés pour éviter l’accès des niches aux prédateurs.

Ce projet touchant la commune de Vailly pour les secteurs de Pertuis et du Viret, la Commune de Vailly est sollicitée pour financer ce projet à hauteur de 1 000 €.

Madame le Maire donne ensuite lecture de la convention transmise par l’ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de participer à hauteur de 1 000 € au financement de l’inventaire et des travaux relatifs aux arbres-habitat pour la protection des petites chouettes de montagne, accepte les termes de la convention à intervenir avec l’Office National des Forêts et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

### **IV – PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE LA VÉGÉTATION RIVULAIRE DES DRANSES ET DE L’EST-LÉMANIQUE (ENQUETE PUBLIQUE) : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code de l’Environnement et notamment l’article R123-11 et R181-38,

Vu le dossier déposé par le SIAC, sollicitant une enquête publique relative à la DIG relative à la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et de l’Est lémanique,

Vu l’arrêté n° DDT-2024-0636 du 12 avril 2024, portant consultation du public pour la déclaration d’Intérêt Général relation à la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et de l’Est lémanique,

Considérant le contenu du dossier d’enquête publique transmis,

Considérant que les conseils municipaux des communes limitrophes des cours d’eau concernés, dont la commune de Vailly fait partie, doivent émettre un avis sur le dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, ne formule pas d’observations particulières sur le projet de Déclaration d’Intérêt Général relative à la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et de l’Est lémanique et invite Madame le Maire, ou son représentant légal, à notifier la présente délibération à l’autorité organisatrice de l’enquête publique et à signer tout document afférent.

## V – MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHÉ

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 13/04/2021 et 11/05/2021 par lesquelles il fixait l'emplacement du futur marché sur la Place de la Vogue, décidait des différentes modalités et approuvait le règlement intérieur du marché communal.

Elle rappelle ensuite que par délibération du 04/07/2023, le Conseil Municipal avait décidé de fixer le nouvel emplacement du marché devant l'Espace Fruitière, route du Val d'Hermone.

Après avis de la commission des foires et marchés, considérant que ce dernier emplacement n'était pas assez sécurisé, elle propose de modifier l'emplacement du marché, qui pourrait avoir lieu sur la Place du Billat, au Chef-Lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le nouvel emplacement du marché de Vailly sur la Place du Billat, au Chef-Lieu, dit que les autres modalités restent inchangées, adopte le règlement intérieur ainsi modifié annexé à la présente délibération et charge Madame le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

## VI – DÉCISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2024 du BUDGET PRINCIPAL en sections de fonctionnement et d'investissement.

La proposition de Décision Modificative est présentée au Conseil Municipal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
775/77	Produits des cessions d'immobilisations		- 50 000.00
615221/011	Entretien réparations bâtiments publics	- 20 000.00	
64111/012	Rémunération principale titulaires	- 5 000.00	
023	Virement à la section d'investissement	- 25 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>- 50 000.00</b>	<b>- 50 000.00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
024	Produits des cessions d'immobilisations		+ 50 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement		- 25 000.00
1641/16	Emprunts en euros	+ 25 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>+ 25 000.00</b>	<b>+ 25 000.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 1/2024 au BUDGET PRINCIPAL 2024 telle que présentée.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation du scrutin du 9 juin prochain** : les permanences des élus et l'organisation des élections européennes sont définies pour chacun.
- **Journée environnement** : elle aura lieu le 8 juin prochain, les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie. Le Conseil Municipal des Jeunes est invité à participer à cette matinée. Une collation sera offerte à l'issue de la matinée.
- **Rencontre avec les habitants** : les prochaines rencontres élus-habitants auront lieu le samedi 25 mai pour les hameaux de la Côte, de Sous la Côte et des Granges Bouvier, et le vendredi 31 mai pour les hameaux de Pimberty, du Sage et du Feu.
- **Micro-Folie du Haut-Chablais** : ce dispositif culturel itinérant sera présent pour une soirée sur les femmes artistes le jeudi 23 mai à 18h à la salle des fêtes.
- **Repas des Aînés** : Prévu initialement le 7 juillet, il sera proposé à la commission sociale de le déplacer en novembre ou décembre, de nombreuses manifestations étant déjà prévues sur la période estivale.

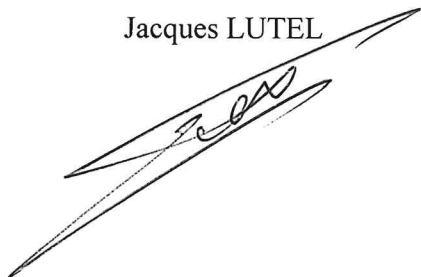
La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 2 juillet 2024 à 19H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques LUTEL



Yannick TRABICHET



MAIRIE DE VAILLY  
(Haute-Savoie)